

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence du maire, Raymond BONNOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2017

PRESENTS : M. DECERLE Alain – M. BERTHIAUD Michel – M. PASCOT Olivier - Mme SAVRE Sylvie - M JARDIN Pascal – M. LAPANDRY Damien - Mme TUDURY Marianne - M. BONNOT Raymond - M. TIXIER Arnaud – Mme GEVAUDAN Aurélie
ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GEVAUDAN

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 10

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

M le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- L'approuve tel que proposé. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 404 331.00 € et à 77 787.00 € en section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- L'approuve tel que proposé. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 26 109.00 € et à 21 482.00 € en section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES

M le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 du lotissement des Vignes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- L'approuve tel que proposé. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 125 623.00 € et atteint 110 073.00 € en dépenses d'investissement et 117 239.00 € en recettes d'investissement.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux organismes suivants pour l'année 2017 :

☞ CCAS	1 326 €
☞ Centre social « La Farandole »	415 €
☞ Association Française Myopathie	60 €
☞ Centre Léon Bérard	30 €
☞ Club des retraités	50 €

☞ Comité des Fêtes	50 €
☞ Délégués Education Nationale	16 €
☞ Gym Relax	50 €
☞ Les Bouts' Choux	100 €
☞ Parents d'élèves du RPI	165€
☞ Service remplacement agriculteurs	50 €
☞ Maison familiale ANZY LE DUC	40 €
☞ Collège Jorge SEMPRES GUEUGNON	20 €
☞ Ecole des jeunes sapeurs-pompiers du Donjon	50 €
☞ Refuge A.D.P.A. de Gueugnon	240.70 €
☞ L'Allier à livre ouvert	56.42 €
☞ Val Libre Culture & Patrimoine	30 €

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier et donc de fixer comme l'an dernier le taux des trois taxes locales comme suit pour l'année 2017 :

- ⇒ Taxe d'habitation : 12.17%
- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 12.17%
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 29.38%

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la titularisation de M. Guillaume MOREAU, le 1^{er} avril 2017, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, soit à 21 heures hebdomadaires.

Annule et remplace la délibération n° 2017-02-02 du 28 février 2017

FINANCEMENT DU LACHER DE BALLONS POUR LE CARVAL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

L'association des parents d'élèves du RPI nous a envoyé par courrier du 06 février 2017, une demande de financement de l'hélium pour un lâcher de ballons à l'occasion du carnaval. Ce lâcher de ballons aura lieu le samedi 18 février 2017 après-midi dans la commune de Le Pin.

L'association des parents d'élèves du RPI a déjà payé une facture d'un montant de 133.00 € HT soit 159.60 € TTC à l'entreprise Carnat combustibles.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de prendre en charge le financement de l'hélium pour le lâcher de ballons de l'association des parents d'élèves du RPI à l'occasion du carnaval, et donc de rembourser directement à l'association les 159.60 €.

DIVERS

- Le conseil municipal a décidé de faire un inventaire de la vaisselle des deux salles polyvalentes et d'acheter de la vaisselle neuve pour compléter les stocks existants.

- Le conseil municipal a créé les bureaux pour les élections du 23 avril et du 7 mai 2017.

- Suite à la location de la salle polyvalente par l'association des parents d'élèves du RPI le 11 mars 2017 et suite au manque de vaisselle, le conseil municipal a décidé d'établir exceptionnellement le prix de la location à 120 €.